

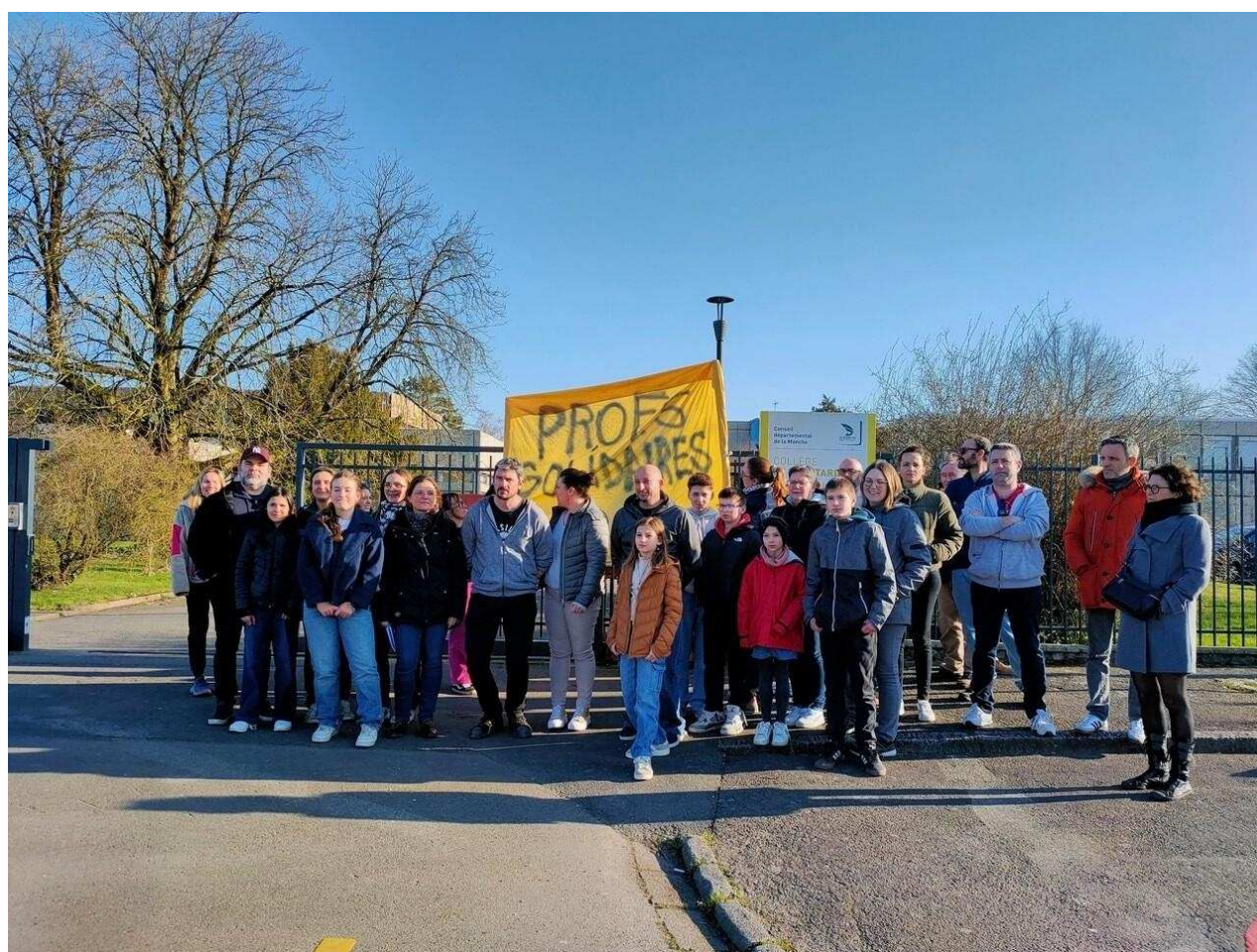
Saint-James

actu.fr du 10 mars 2025

359 mots

Absence prolongée d'un prof de maths au collège Le Clos-Tardif de Saint-James : une solution partielle trouvée

Lundi 3 mars, des parents se sont mobilisés face à l'absence prolongée d'un prof de maths au collège Le Clos Tardif de Saint-James (Manche). Une solution partielle a été trouvée.



Parents d'élèves, enseignants et élèves se sont exceptionnellement mobilisés le lundi 3 mars à 16 h 30 pour dénoncer le non-remplacement d'un professeur de mathématiques et agir si nécessaire en conséquence.

Des élèves, des Parents d'Élèves, soutenus par l'Association de Parents d'Élèves du collège Le Clos Tardif à Saint-James (Manche) et divers professeurs, se sont mobilisés devant le collège lundi dernier. La raison ? L'absence récurrente et prolongée d'un professeur de mathématiques absent depuis le 12 décembre.

Plusieurs actions et des demandes ont été réalisées auprès du rectorat et de la rectrice Christine Gavini-Chevet.

"Nous ne pouvons laisser plus longtemps nos enfants subir la défaillance de l'État en les privant d'enseignement de mathématiques !" , précise Dorothee Carnet, l'une des représentantes des parents.

122 élèves impactés

C'est en effet un total de 122 élèves répartis dans cinq classes de la 6ème à la 3ème qui sont impactés par cette absence très prolongée (huit semaines de cours).

Cela représente 36h de retard en mathématiques pour un élève de 6ème, 28h pour un élève de 5ème, 4ème ou 3ème. Comment rattraper ces heures ?questionnent les parents fatigués et inquiets

[« On perd des heures chaque année » : dans ce lycée des Yvelines, les enseignants en ont ras le bol](#)

Les parents tiennent à dénoncer ces situations récurrentes de non-remplacement de professeurs absents :

"Nous avons connu une même situation en date du 1er juin 2024 avec un professeur de français ; l'administration de l'Éducation Nationale est incapable d'assumer ces arrêts de travail !"

La réponse du rectorat

Contacté, le rectorat a trouvé une solution partielle. "À ce jour, un professeur titulaire de zone de remplacement (TZR) a été affecté à l'établissement pour assurer 7,5 heures de cours. Pour les heures restantes, les services du rectorat, en lien étroit avec le corps d'inspection et le chef d'établissement, poursuivent activement leurs recherches afin d'identifier un remplaçant dans les meilleurs délais.

Nous sommes pleinement conscients des enjeux que cette situation représente pour les élèves et leurs familles, et nous mettons tout en œuvre pour assurer la continuité des apprentissages".